



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Marne

Commune : Saint-Masmes

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martin

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin

Protection : classement

Arrêté : classement le 10/03/1921

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 10 mars 1921

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.